

## ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION

### OBJECTIF

La formation d'Équipier de Première Intervention vise à enseigner les techniques de lutte contre un début d'incendie et les procédures d'évacuation nécessaires à la mise en sécurité des personnes.

**PUBLIC:** Tout personnel de l'entreprise

**DURÉE:** 3h30

**EFFECTIF:** 5 à 10 participants

**PRE-REQUIS:** Aucun

**PROGRAMME:** Théorie: 02h00 Pratique: 01h30

### > **Connaissance des consignes de sécurité, des procédures internes et des risques spécifiques**

- L'organisation de la lutte contre l'incendie
- Les consignes générales et spécifiques

### > **Naissance et évolution d'un feu**

- Les causes d'incendie
- Le triangle du feu
- Les classes de feu
- Les modes de propagation
- Les procédés d'extinction

### > **Les moyens d'extinction**

- Les différents types d'extincteurs et les agents extincteurs
- Principe de fonctionnement, méthodologie d'utilisation d'un extincteur et d'un R.I.A. et leurs champs d'utilisation



### > Les facteurs aggravants

- Les fumées

### >L'évacuation

- Conduite à tenir en cas d'alarme et d'évacuation

### > La prévention des incendies

- Règles de prévention

### > Exercices d'extinction sur feux réels

- Mettre en œuvre un extincteur Eau Pulvérisée 6 Litres, à eau pure sans additif, à pression auxiliaire.
- Mettre en œuvre un extincteur CO2 à pression permanente
- Utilisation d'une couverture anti feu

### Validation

Délivrance d'une attestation de formation et remise d'un livret mémento

### Option

Exercice d'évacuation avec le personnel de l'établissement

## OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LA FORMATION INCENDIE

**R4227-39 du Code du travail :** Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre également en œuvre les moyens de premiers secours. Ceci, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés. Les exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Exercice d'évacuation et formation incendie.

**R4227-28 du Code du travail :** « l'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout début d'incendie puisse avant tout être rapidement et réellement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs. »

Formation-Secours 3 Impasse du Couredou 11490 Portel des Corbières

Tel: 06.50.39.30.91 Mail: psiformations@gmail.com

